

(1)

( N° 200. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SEANCE DU 29 JUIN 1897.

Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1897 (1).

### I. — AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. COLFS.

Nous avons l'honneur de proposer l'amendement suivant :

Modifier l'article 32 comme il suit :

ART. 32. — Clergé inférieur du culte catholique . . . fr. 4,863,700 »

H.-J. COLFS.  
J. MAENHAUT.  
BOU CH. DU FONTBARÉ  
A. HUYSHAUWER.  
P. DELVAUX.  
ÉMILE VAN HOORDE.

### II. — AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR M. MAGNETTE.

ART. 10.

Porter le crédit prévu au chiffre de 2,478,930 francs.

ART. 13.

Porter le crédit prévu au chiffre de 135,000 francs.

CH. MAGNETTE.

---

(1) Budget, n° 122, IV (session de 1895-1896)  
Budget amendé, n° 4, IV.  
Rapport, n° 133.  
Amendement, n° 183